



LE LABORATOIRE
DES USAGES



RÈGLEMENT

APPEL A PROJETS CITOYENS « Co-construire l'Open Métropole »

Cadre/Préambule

Toulouse Métropole se donne les moyens d'innover pour répondre aux enjeux présents et futurs. La démarche Smart City d'Open Métropole répond à cinq **ambitions** pour une métropole :

- durable, adaptable, efficiente et respirable
- dotée d'une mobilité simple et fluide
- reconnue à l'international et ancrée dans ses racines
- une métropole du bien-vivre, chaleureuse et intergénérationnelle
- plus belle, propre et sûre.

Pour plus d'informations sur la « démarche Smart City d'Open Métropole », rendez-vous sur le site : <http://www.toulouse-metropole.fr/projets/smart-city>

L'Open Métropole place le citoyen au cœur de sa démarche. Nous souhaitons co-construire la métropole de demain avec ceux qui la vivent, innover pour et avec les citoyens. En ce sens, cet appel à projets vise à valoriser les initiatives citoyennes et à développer les actions proposées ou portées par **des habitants, des collectifs d'habitants, des coopératives ou des associations à but non lucratif**. Quatre prix seront attribués pour récompenser leur implication au service de la qualité de vie pour les habitants de la métropole.

Fort de ses deux premières éditions en 2016 et en 2017 avec 123 projets candidats, l'appel à projets citoyens «Co-construire l'Open Métropole » est relancé en partenariat avec le Laboratoire des Usages, le FabLab Artilect, l'incubateur d'innovation sociale Première Brique, EDF et la Caisse des Dépôts, qui s'engagent avec Toulouse Métropole à accompagner et/ou financer les projets lauréats.

En lien avec sa démarche Smart City, Toulouse Métropole est Ambassadeur de l'innovation, membre du réseau alumni rassemblant les 10 finalistes du prix de Capitale Européenne de l'Innovation 2017. Lancé en 2014, le prix ICapital récompense chaque année les villes qui mettent en œuvre des politiques novatrices, cherchent à renforcer le rôle des citoyens, facilitent l'attractivité du territoire et coopèrent avec d'autres villes européennes pour échanger les bonnes pratiques.

Toulouse Métropole a également obtenu le label international de **Fab City** remis à Shenzhen en août 2016, rejoignant ainsi les Métropoles de Berlin, Barcelone, Copenhague, Détroit. En s'inscrivant dans le mouvement des Fab Cities, Toulouse Métropole complète sa démarche Smart

City en s'engageant dans une logique de transformation des pratiques de production et de consommation : **circuits courts sur le territoire, production et consommation locales où chaque citoyen peut accéder aux outils de fabrication.** *plus d'information sur <http://fab.city/>*

Le présent règlement définit les conditions de l'appel à projets citoyens relatives aux candidatures, à la sélection et aux modalités d'accompagnement des projets primés.

1. Les projets éligibles

Un projet éligible :

- relève d'une **démarche collective**, et pour l'intérêt général
- facilite la vie quotidienne des habitants de la métropole par des services **innovants**,
- peut intervenir sur les différentes **compétences de la métropole** :
 - du développement de la solidarité intergénérationnelle, du lien social et de la cohésion territoriale,
 - en faveur de la propreté
 - de l'amélioration du cadre de vie
 - d'initiatives autour de l'habitat et/ou de l'espace public plus largement
 - de soutien de la production locale, ou de mobilisation des ressources naturelles, la fabrication numérique
 - ...

Les compétences de la métropole sont décrites sur le site internet : <http://www.toulouse-metropole.fr/collectivite>

2. Les quatre catégories de l'appel à projets « Co-construire l'Open Métropole »

Les participants peuvent concourir dans l'une des quatre catégories suivantes.

Un projet ne peut concourir dans plusieurs catégories et devra être réalisable (au plus tard) dans le courant de l'année 2019.

« Bonne idée » : une idée proposée par un habitant ou un collectif d'habitants

« Une idée à partager pour la ville de demain »

C'est une **idée** non réalisable par soi-même, habitant ou collectif d'habitants, qui relève du champs de compétence de la Métropole que la collectivité pourrait réaliser en 2019.

- ✓ **Prix** : Toulouse Métropole s'engage à mettre en œuvre le projet primé dans le cadre de la Smart City.

« Coup de pouce » : un projet porté par un collectif d'habitants, une association ou une coopérative

« Nous œuvrons pour la ville de demain »

Plus aboutie qu'une « bonne idée », le montage ou le déploiement et le plan d'actions de ce projet sont déjà approfondis. Mais, il manque un coup de pouce pour le mettre en œuvre et le lancer, ou bien il demande une accélération avec l'appui de Toulouse Métropole et ses partenaires pour l'étendre, le faire connaître, le faire évoluer, etc. Ce projet peut être porté par un collectif d'habitants ou une structure juridique à but non lucratif (association ou coopérative).

- ✓ **Prix** : Toulouse Métropole et les partenaires de l'appel à projets s'engagent à donner un coup de pouce c'est-à-dire à mettre en œuvre le projet et/ou à l'accompagner, faciliter sa mise en œuvre sur le territoire de la métropole. (*par exemple : réalisation d'un prototype, aide à l'organisation, atelier accélérateur de projet, prêt de matériel, réalisation par les services de la métropole...*)

« Coup d'envoi » : un projet porté par une structure associative/coopérative

« Un projet à partager pour la ville de demain »

Ce projet est porté par une structure juridique organisée à but non lucratif. Le projet est en phase de conception avant réalisation. Le lauréat (association ou coopérative) de cette catégorie devra impérativement fournir les pièces suivantes pour l'obtention de la dotation de la Caisse des Dépôts :

- Statuts de l'association et extrait d'enregistrement ou publication au JO ;
 - Derniers comptes annuels et, si existant, rapport du commissaire aux comptes ;
 - Dernier rapport d'activité ;
 - Identité avec date de naissance du Président, du Trésorier et du Secrétaire.
- ✓ Prix : Une dotation de 8 000 euros maximum sera versée à la structure juridique pour donner le coup d'envoi du projet (dans la limite des dépenses prévues pour le projet).

« Prix spécial 2018 » : un projet d'intérêt collectif porté par des collectifs d'habitants, associations ou collectifs mixtes.

« Le plan climat air énergie territorial à l'échelle du territoire métropolitain ou de votre quartier »

Toulouse Métropole a adopté en 2018 son plan climat air énergie territorial (PCAET). A cette occasion, un prix spécial 2018 « Plan Climat » sera attribué à un projet contribuant particulièrement à l'atteinte de ses objectifs :

- Réduction des émissions de Gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air pour la santé
- Transition énergétique pour la croissance verte

Les projets présentés devront répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, décrits sur le site internet :

<https://www.toulouse-metropole.fr/missions/developpement-durable/plan-climat>

- ✓ Prix : 5 000 € maximum pour une prestation d'accompagnement ou une étude (dans la limite des dépenses prévues pour le projet).

3. Les conditions de participation

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Les participants doivent résider sur le territoire métropolitain (37 communes).
- Les projets doivent se dérouler sur le territoire de Toulouse Métropole.
- Les participants doivent être âgés de plus de 11 ans et le porteur du projet doit être majeur au moment de la remise du dossier de candidature.
- **L'appel à projets est ouvert aux personnes morales exclusivement à but non lucratif, aux personnes physiques : individu ou organisées en collectif.** Cet appel à projets n'est pas ouvert aux entreprises.
Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un collectif d'habitants non rattaché à une personne morale (association, coopérative, etc.), les porteurs du projet devront désigner un mandataire référent pour le collectif. Ce dernier représentera le collectif et sera habilité à recevoir la récompense.
- Les candidatures accompagnées d'un dossier incomplet ou illisible seront exclues de la participation.

La catégorie «Bonne idée» pour la ville de demain est ouverte aux habitants et aux collectifs d'habitants.

La catégorie « Coup de pouce » est ouverte aux collectifs d'habitants et structures juridiques associatives ou coopératives.

La catégorie « Coup d'envoi » est ouverte aux structures juridiques associatives ou coopératives seulement.

La catégorie « Prix Spécial » est ouverte aux collectifs d'habitants, associations ou collectifs mixtes.

4. Les modalités d'inscription

Il est demandé aux participants de compléter un formulaire, en ligne ou sur papier, qui constituera un dossier de candidature détaillant l'identité du porteur de la bonne idée ou du projet et le descriptif de la bonne idée ou du projet soumis.

Le formulaire sera accessible sur le site <http://www.toulouse-metropole.fr/> en ligne ou en téléchargement.

La date limite de candidature (formulaire complété et pièces annexes) est **le 15 octobre 2018 à 23h59** :

- par validation et enregistrement du formulaire en ligne
- ou par e-mail à l'adresse suivante : openmetropole@toulouse-metropole.fr
- ou par courrier : avec la mention « Appel à projets Citoyens – Co-construire l'Open Métropole », Direction Déléguée au Développement et à la Coordination des Programmes, 6 rue René Leduc, B.P 35821, 31505 Toulouse Cedex 5

5. La sélection des projets

Une pré-sélection des projets sera effectuée par un jury composé des partenaires de l'appel à projets, qui sélectionnera 3 projets maximum par catégorie.

Les participants pré-sélectionnés seront invités à présenter à l'oral leur proposition au jury final fin **novembre ou début décembre 2018** (la date sera communiquée en ligne). Les participants pré-sélectionnés seront informés et convoqués pour l'oral par mail une semaine minimum avant le jury final.

Cette présentation est obligatoire pour la sélection finale des lauréats. La présentation orale d'une durée de 10 minutes suivies de 10 minutes de questions/réponses se tiendra dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'une connexion internet.

Le jury sera composé de personnalités qualifiées, des représentants de la Métropole et des partenaires de l'appel à projets.

Particularité pour le prix « Bonne idée » : est ajouté au processus de sélection un vote en ligne ouvert aux citoyens pour sélectionner les meilleurs projets qui seront soumis au jury final. Les meilleurs projets soumis au vote en ligne seront pré-sélectionnés selon les critères ci-dessous. Le nombre de projets sélectionnés par le vote des citoyens sera déterminé en fonction du nombre de projets proposés. Les dates du vote en ligne seront communiqués sur le site internet.

La sélection se fera sur les critères suivants :

- Intérêt général et à but non lucratif
- Réalisable dans l'année 2019
- Degré d'innovation notable
- Réponse aux ambitions de la démarche « Smart City d'Open Métropole » (*évoqué en introduction*)

- Conformité vis à vis des qualités d'un projet de type « Smart » (*détaillé dans l'article 1 : « projets éligibles »*)
- Capacité à mettre en œuvre par la métropole avec les communes, dans le cadre de leurs compétences

La remise officielle des prix se fera lors du Forum Smart City du **12 décembre 2018**, en salle des Illustres au Capitole. Les lauréats seront conviés par invitation à cette restitution, en présence des élus de la métropole, des partenaires de l'appel à projets, des citoyens et acteurs socio-économiques privés.

6. Modalités de dotation et d'accompagnement

Les modalités d'accompagnement sont financières et/ou techniques, en collaboration avec les partenaires de l'appel à projets : le FabLab Artilect, l'incubateur d'innovation sociale Première Brique, le Groupe Caisse des Dépôts, EDF et Toulouse Métropole :

- un accompagnement et/ou suivi du projet par les partenaires
- un atelier « accélérateur de projets » proposé par Première Brique
- une dotation de 8 000€ maximum sur le prix « Coup d'envoi », pour un projet porté par une structure juridique à but non lucratif
- un accompagnement de 5 000 € maximum pour une prestation d'accompagnement ou une étude sur le « prix spécial 2018 », pour un projet porté par une structure juridique à but non lucratif

7. Calendrier

Le calendrier de l'appel à projets « Co-construire l'Open Métropole » est le suivant :

- **15 septembre 2018** : Date de lancement de l'appel à projets citoyens
- **15 octobre 2018 à 23h59** : Date limite de réception des candidatures en ligne par mail ou voie postale
- **Fin octobre 2018** : Date limite d'information des participants pré-sélectionnés au prix « Bonne idée »
- Du 03 novembre au 10 novembre : vote en ligne sur les projets « Bonne idée »
- **Fin novembre 2018** : Date limite d'information des participants pré-sélectionnés aux prix « Coup d'envoi », « Coup de pouce » et « Prix spécial »
- **Fin novembre 2018** : Présentation orale des projets finalistes – délibération du jury
- **12 décembre 2018** : Remise des prix au Forum Smart City

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, Toulouse Métropole, organisatrice de l'appel à projets « Co-construire l'Open Métropole » peut être contrainte de modifier ce calendrier : toute modification sera annoncée sur le site www.toulouse-metropole.fr sur lequel les participants sont invités à se rendre régulièrement.

8. Responsabilité et engagement des bénéficiaires

La participation au concours engage les porteurs de projets à appliquer le présent règlement. En cas de sélection des projets, les lauréats des catégories « Coup de pouce », « Coup d'envoi », « Prix spécial » s'engagent à la réalisation de leur projet au cours de l'année 2019 conformément aux modalités présentées dans leur dossier de candidature.

Pour toute communication sur le projet, les lauréats s'engagent à intégrer à leurs supports les logos de l'Open Métropole et de Toulouse Métropole en conformité avec les règles fixées par la direction de la communication (direction communication externe) de Toulouse Métropole.

Afin d'évaluer la mise en œuvre opérationnelle des projets, les porteurs de projets s'engagent à répondre aux sollicitations de Toulouse Métropole et de ses partenaires afin de réaliser un point d'étape de leurs projets lauréats.

9. Données à caractère personnel

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion et le suivi des appels à projets annuels « Co-construire l'Open Métropole ». Toulouse Métropole est responsable du traitement, représentée par la Direction déléguée au Développement et à la Coordination des programmes. Sont destinataires des données les agents habilités de cette direction et les membres du jury. Les données seront conservées durant 3 ans. Conformément à la législation en vigueur, relative à la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par voie postale à « Direction déléguée au Développement et à la Coordination des programmes - Appel à projets Citoyens – Co-construire l'Open Métropole » 6 rue René Leduc, B.P 35821, 31505 Toulouse Cedex 5 ou par email à openmetropole@toulouse-metropole.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Dans ce cas vous ne pourrez pas participer au dispositif.

10. Force majeure

En cas de force majeure telle qu'interprétée par les tribunaux français, ou si les circonstances l'imposent, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler l'appel à projets. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

11. Litiges

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du règlement sera soumis à la compétence des tribunaux de Toulouse.

Pour toute information :

openmetropole@toulouse-metropole.fr

www.toulouse-metropole.fr